

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



TRIBUNAL DE COMMERCE

10 AVR. 2018

DIVISION MONS

N° d'entreprise : **0427.767.723**

Dénomination

(en entier) : **Mécanique de Précision Colinet**

(en abrégé) : **M.P.C.**

Forme juridique : **Société privée à responsabilité limitée unipersonnelle**

Adresse complète du siège : **Faubourg de Mignault(R) 17, 7070 Le Roeulx**

Objet de l'acte : Pouvoirs spéciaux - pouvoirs

Décisions du gérant prises le 29 mars 2018

(a) Le gérant révoque tous les pouvoirs spéciaux de M. Brice VANDENDOREN avec effet immédiat.

(b) Le gérant délègue à M. Tulio SESTU (né le 8 novembre 1956 à Flénu, et domicilié à 7870 Lens, rue des Alliés n° 6), en tant que Manager des Approvisionnements de la Société, les pouvoirs spéciaux suivants, avec effet immédiat :

(i) Domaines dans lesquels le mandataire peut agir seul :

- Rédiger, réaliser et signer valablement toute demande de prix pour la réalisation de pièces ou la fourniture de matériel suivant spécification.
- Rédiger et signer valablement toute la correspondance commerciale avec les fournisseurs, étant entendu qu'il doit respecter les limitations de valeurs mentionnées ci-dessous.
- Organiser, gérer les entrepôts sous douane au sein de la Société. Assurer la communication avec les instances gouvernementales des douanes.
- Rédiger, réaliser et signer valablement tous les contrats d'achat, toutes les commandes, tous les contrats de travaux, tous les contrats de sous-traitance, tous les bons de commande ainsi que toute convention d'ordre commercial d'approvisionnement avec une limitation de la valeur à 5.000,00 EUR.

(ii) Domaines dans lesquels le mandataire peut agir conjointement avec le Directeur Financier ou le Directeur Commercial :

- Rédiger, réaliser et signer valablement tous les contrats d'achat, toutes les commandes, tous les contrats de travaux, tous les contrats de sous-traitance, tous les bons de commande ainsi que toute convention d'ordre commercial d'approvisionnement avec une limitation de la valeur à 300.000,00 EUR.

Le mandataire ne peut en aucun cas déléguer les pouvoirs qui lui sont conférés.

(c) Le gérant nomme Bart Vanderstraete, Anthony Bochon, Nathalie Lucas, Evelyne Kerkdijk et Guillaume Elleboudt, avocats du cabinet Squire Patton Boggs (UK) LLP, ayant leurs bureaux à l'Avenue Lloyd George 7, 1000 Bruxelles, chacun agissant séparément et avec pouvoir de substitution, afin d'effectuer toutes les actions requises et/ou utiles en lien avec les décisions ci-dessus, y compris la publication d'un extrait des présentes décisions aux annexes du Moniteur belge (en utilisant les formulaires I et II), ainsi que l'enregistrement, la modification et la suppression de données auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, du guichet d'entreprise compétent, ou toute autre administration compétente, et à cet effet effectuer toutes les formalités administratives, signer chaque document pertinent et, de manière générale, faire tout ce qui est requis pour l'exécution des décisions mentionnées ci-dessus.

Guillaume Elleboudt
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/04/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).